

POSTULAT N° 79 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 4 MARS 2013

- n° 79 de M. François Miche (PS), de Mmes Anne-Sophie Guillaume (PLR) et Gisela Kilde (DC/VL), de MM. Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal de fusionner l'ensemble des règlements existants au sujet de la location de bâtiments et terrains de la Commune, ainsi que de leurs infrastructures

M. François Miche (PS) résume le postulat ci-après :

*"Nous demandons la fusion de l'ensemble des règlements existants au sujet de la location de bâtiments et terrains de la Commune, ainsi que de leurs infrastructures.*

*L'objectif est de gagner en efficacité et de couvrir l'ensemble des questions concernant ce genre de mise à disposition. On ne devrait également plus procéder par analogie pour les locations ne disposant pas d'un règlement ad hoc. Le nombre de règlements serait réduit à moins de cinquante, soit une diminution de plus de quinze pour cent.*

*A la suite de ce processus, les règlements suivants seraient abrogés :*

- *règlement concernant la mise à disposition de sociétés, groupements ou associations, des locaux de protection civile de l'école du Jura (du 8 février 1977);*
- *règlement d'utilisation de la grande salle du CO de Jolimont (du 23 juin 1987);*
- *règlement d'utilisation de la salle polyvalente de l'école de la Vignettaz (du 2 octobre 1979);*
- *règlement d'utilisation de la salle de conférences/congrès (salle Rossier) sise dans l'ancien Hôpital des Bourgeois (du 29 mars 1988);*
- *règlement d'utilisation de la cave de l'Hôpital des Bourgeois (du 19 juillet 1988);*
- *règlement d'utilisation de la chapelle de l'Hôpital des Bourgeois (du 20 février 1990);*
- *règlement concernant l'utilisation des installations sportives propriété de la Commune de Fribourg (du 18 décembre 1984);*
- *règlement d'utilisation des halles de gymnastique et de sport ainsi que du bassin de natation de l'ESJ (du 18 mars 1975)."*